

COMITE CONSULTATIF DES INTERNAUTES

PROJET DE GESTION DE L'ORGANIGRAMME DES DEMANDES DE L'ORGANISATION D'INTERNAUTES (OI)

PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME DE GESTION DES DEMANDES DES ORGANISATIONS D'INTERNAUTES

préparé par le personnel

Les deux pages suivantes présentent une étude comparative du processus actuel de traitement des demandes de l'Organisation d'internautes (OI) et le processus envisagé par le personnel. Ce processus décentraliserait la gestion des demandes en tenant compte de leur volume croissant et dans le même temps rendrait opérationnel le rôle croissant assuré par les communautés régionales d'internautes dans leurs protocoles d'entente avec l'ICANN.

[Fin de l'introduction]

Fin de Numéros de semaine	Processus actuel		Processus envisagé		Remarques
	GROI existant	GROI inexistant	GROI existant	GROI inexistant	
0	La demande d'accréditation est envoyée par courrier électronique à l'adresse als@alac.icann.org. Cette demande parvient au personnel de la communauté des internautes de l'ICANN, les membres de l'ALAC ainsi que le secrétariat régional.	La demande d'accréditation est envoyée par courrier électronique à l'adresse als@alac.icann.org. Cette demande parvient au personnel de la communauté des internautes de l'ICANN, les membres de l'ALAC	La demande d'accréditation est envoyée par courrier électronique à l'adresse als@alac.icann.org. Cette demande parvient au personnel de la communauté des internautes de l'ICANN, les membres de l'ALAC. Le personnel de l'ICANN transfère cette demande à la liste de diffusion régionale de l'OI (Organisation d'internautes).		Le personnel de l'ICANN doit s'assurer que le webmestre publie la demande sur le site www.alac.icann.org/applications
1	Le personnel de l'ICANN envoie un accusé de réception au demandeur et transfère la demande d'accréditation reçue à la liaison régionale compétente afin que cette dernière puisse répondre à un questionnaire de contrôle.				
3	La liaison régionale située dans la région dont est originaire le demandeur remplit le formulaire et le fait parvenir au Directeur de la communauté des internautes de l'ICANN. Le Directeur expédie ensuite ce formulaire au secrétariat régional et à l'ALAC.	La liaison régionale située dans la région dont est originaire le demandeur remplit le formulaire et le fait parvenir au Directeur de la communauté des internautes de l'ICANN. Le Directeur expédie ensuite ce formulaire à l'ALAC.	La liaison régionale située dans la région dont est originaire le demandeur remplit le formulaire et le fait parvenir au Directeur de la communauté des internautes de l'ICANN. Le Directeur expédie ensuite ce formulaire au secrétariat régional du GROI. S'il est incertain que le demandeur remplisse les conditions requises pour l'obtention de l'accréditation, le personnel le signale clairement par un courrier électronique explicatif. Le secrétariat et le personnel de l'ICANN doivent s'assurer que tous les problèmes liés à la demande sont résolus avant la fin de la septième semaine.	La liaison régionale située dans la région dont est originaire le demandeur remplit le formulaire et le fait parvenir au Directeur de la communauté des internautes de l'ICANN. Le directeur fait parvenir ensuite ce formulaire à la liste régionale des OI. S'il est incertain que le demandeur remplisse les conditions requises pour l'obtention de l'accréditation, le personnel le signale clairement par un courrier électronique explicatif. Les OI régionales, les membres de l'ALAC et le personnel de l'ICANN devraient s'assurer que tous les problèmes liés à la demande sont résolus avant la septième semaine.	Le personnel de l'ICANN s'assure que le formulaire DD est disponible à la bibliothèque de référence sur le site www.icannalac.org. Seuls les membres de l'ALAC bénéficient à présent, d'un accès à la bibliothèque. Plus tard, il sera nécessaire que ces structures soient facilement accessibles à la communauté régionale, compte tenu des demandes d'accréditation liées à leur région. De même, au delà du formulaire DD, un processus permettant de faire des remarques ou des commentaires ainsi que les informations relatives à la demande devraient être accessibles, bien qu'il serait nécessaire de faire migrer le formulaire DD et les commentaires ailleurs, au point où les demandes seront approuvées sur la base du caractère confidentiel des réponses.
7	Le secrétariat régional présente le point de vue de la région, y compris de celle des membres de l'ALAC, sur la question de savoir si la demande d'accréditation devrait être approuvée. Les avis des trois membres de l'ALAC sont aussi requis. La demande est presque toujours rejetée lorsqu'elle ne reçoit pas un avis favorable.	Les trois membres de l'ALAC de la région d'où provient la demande d'accréditation donnent leur avis (favorable, défavorable, abstention) sur la question de savoir si la demande devrait être accordée. La demande est presque toujours rejetée lorsqu'elle ne reçoit pas un avis favorable.	Le secrétariat régional présente le point de vue de la région, y compris de celle des membres de l'ALAC, sur la question de savoir si la demande d'accréditation devrait être approuvée. Les avis des trois membres de l'ALAC sont aussi requis. Le silence observé face à une demande = approbation.	La communauté des OI de la région, y compris les membres de l'ALAC devraient clairement exprimer leurs points de vue sur la question de savoir si la demande devrait être approuvée. silence = approbation.	Le personnel de l'ICANN, au titre du processus envisagé devrait signaler clairement, de façon proactive, tout problème évident que comporte la demande d'accréditation afin de démontrer que la loi selon laquelle silence = approbation n'entraîne pas accidentellement l'approbation d'une telle demande.

Fin de Numéros de semaine	Processus actuel		Processus envisagé		Remarques
	GROI existant	GROI inexistant	GROI existant	GROI inexistant	
9	L'ALAC et les régions devraient avoir fini leur revue à l'heure actuelle. Si la demande présente des problèmes: par exemple, si elle est inachevée ou contient des informations peu claires, etc, les régions et le personnel de l'ICANN doivent résoudre ces problèmes entre la septième et la neuvième semaine.	L'ALAC et les régions devraient avoir fini leur revue à l'heure actuelle. Si la demande présente des problèmes: par exemple, si elle est inachevée ou contient des informations peu claires, etc. Les membres de régions et le personnel de l'ICANN peuvent résoudre ces problèmes entre la septième et la neuvième semaine.	En réalité, cette revue se déroule souvent entre la troisième et la septième semaine mais ce n'est pas obligatoire. Elle devrait devenir une instruction permanente car elle permettrait à la durée du processus d'être réduite de deux semaines.		
10 / 8	Le vote relatif à la demande d'accréditation par l'ALAC commence. Pour qu'un candidat soit accrédité, un minimum de 9 membres sur 15 doivent voter et les trois quarts de votants doivent exécuter un vote favorable.		Le vote relatif à la demande d'accréditation par l'ALAC commence. La demande est approuvée à moins que les 3/4 de l'ensemble de l'ALAC s'expriment dans un vote défavorable.		
9 / 10	Fin de vote relatif aux demandes d'accréditation				
12 / 10	Le personnel de l'ICANN informe le demandeur des résultats. Le Président de l'ALAC affiche une liste publique de l'ALAC, sur laquelle figurent les noms des nouveaux OI.				